

**Objet** : Vote du prix de vente 2011 des mâchefers issus de l'Unité de Valorisation Énergétique de PONTENX-les-FORGES.-

Monsieur le Président indique à ses collègues que la Commission « Finances » a étudié le prix des mâchefers issus de l'unité de valorisation énergétique des ordures ménagères de PONTENX-les-FORGES pour 2011. Le prix de vente des mâchefers augmente de 3 % par rapport à 2010 pour tenir compte de l'évolution des prix.

Il soumet cette proposition aux délégués syndicaux.

Oùï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical – Collège Traitement, à l'unanimité :

- Vote le prix de vente des mâchefers issus de l'usine d'incinération des ordures ménagères de PONTENX-les-FORGES, soit :

Produit	Prix H.T. à la tonne 2010	Prix H.T. à la tonne 2011	T.V.A. 19,60 %	Prix T.T.C. à la tonne
Mâchefers	2.93 €	<b>3.01 €</b>	<b>0.59 €</b>	<b>3.60 €</b>

- Dit que ce tarif s'applique à compter de la date d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,  
Suivent les signatures,

Le Président,  
**Yves GUEDO**

*Date d'affichage de la délibération : 02/02/2011*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.*